

FRONT JURIDIQUE CONTRE CIGÉO

PREMIÈRE ANALYSE DU DRO

Sommaire

LE DRO EN RÉSUMÉ.....	2
Première remarque préalable.....	2
Deuxième remarque préalable.....	3
PROGRAMMES DE MESURES.....	3
1) Programme ZBS fond	3
2) Zone puits (Bois Lejuc actuellement).....	4
3) Liaison Inter-Sites (LIS).....	4
4) Installation Terminale Embranchée (ITE).....	4
5) Caractérisation des zones humides.....	4
6) Campagne de reconnaissance de la Formation des calcaires du Barrois	4
7) Ligne SNCF.....	4
8) Déviation de la route RD69.....	5
ENJEUX AEP (Alimentation en Eau Potable).....	5
1 - Captage de Bonnet.....	5
2 - Captage AEP de Rupt Aux Nonains - Syndicat des Eaux Sud Meuse.....	5
3 - Captages AEP SIAEP Echenay: source de Massonfosse et forage 1977.....	6
4 - Captage AEP Les Vieilles Forges de Givrauval	6
5 - Captage AEP de St Joire	6
6 - Forages AEP de Ribeaucourt - SIAEP Vallée de l'Orge.....	6
7 - Captages de la source de Naillemont et du forage d'Horville.....	6
8 - Puits d'Houdelaincourt - Syndicat des eaux Sud Meuse.....	6
REMARQUES ET QUESTIONS À POSER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	7
1 - De manière globale.....	7
2 - Concernant les forages.....	7
3 - Concernant la géologie.....	8
4 - Concernant les zones humides.....	9
5 - Concernant la voie ferrée.....	10
6 - Concernant les captages AEP.....	10
7 - Concernant les nuisances sonores et celles liées au transport.....	10
8 - Concernant l'archéologie.....	10
9 - Concernant l'impact sécuritaire sur la liberté de circuler et sur le paysage.....	11

LE DRO EN RÉSUMÉ

Le dossier DR0 est ici en ligne : <https://www.andra.fr/cigeo/les-documents-de-reference#section-14343>

Pour rappel, dans ce Dossier Réglementaire 0 (DR0), il y a 3 types d'opérations de caractérisations et de surveillances environnementales :

- des investigations pour une meilleure connaissance (archéologie, géologie...)
- des activités de surveillances environnementales (suivi des nappes par piézomètres)
- activités de suivi des mesures dites ERC (Éviter Compenser Réduire)

Son but est d'affiner et confirmer la conception du projet, notamment en effectuant 608 forages dont 195 piézométriques et 13 forages profonds.

Vous pouvez trouver la définition exacte des types d'investigations (forages, essais...) à retrouver dans le dossier de l'Andra pièce DAE3, p. 19.

Si ce DR0 met à jour le dossier DAC (Demande d'Autorisation de Création) dont il actualise l'étude d'impact, pour autant les résultats de ces nouvelles investigations ne seront pas connus avant l'obtention éventuelle de cette autorisation de création.

En effet, le DR0 est composé de plusieurs programmes d'études qui dureront entre quelques mois et 3 ans maximum.

Pour rappel, l'Andra vise 2027 pour l'obtention de la DAC, donc avant 2028-29 date prévisionnelle de la fin de ces études pourtant essentielles.

Première remarque préalable

L'Andra affirme que ces études ne sont pas indispensables à cette autorisation et que les résultats ne pourront pas être rédhibitoires. Nous ne sommes évidemment pas d'accord avec cette affirmation car nous connaissons bien et dénonçons la stratégie de l'Andra d'adaptation au fur et à mesure de l'avancement ; ce qui se signifie pour nous avancer à vue et à tâtons dans le brouillard.

Et disons-le clairement, c'est également une stratégie pour endormir à petit feu à la fois la population et les contestations.

Mais, nous ne donnerons tout de même qu'un seul exemple que cette affirmation ne tient pas :

L'Andra dit elle-même de la zone puits (p. 79 de la pièce DAE1 DR0) : « *les résultats des mesures in situ et en labo sont des données d'entrée fondamentales pour la conception des fondations des bâtiments et des ouvrages souterrains en zone puits, en particulier les cinq puits envisagés dans le sud du bois Lejuc qui doivent atteindre les installations souterraines à 500 mètres de profondeur* ».

Alors si vraiment ces résultats sont fondamentaux à Cigéo, pourquoi ne pas attendre leurs résultats avant de lui donner une quelconque autorisation de création ? Mais pire encore, pourquoi ne pas prévoir le creusement des forages à l'endroit des puits de ventilation jusqu'à 500m, puisque ces forages seraient définitifs ?

A la lecture du document, cette première question revient sans cesse à l'esprit.

Deuxième remarque préalable

À chaque lecture d'un dossier de l'Andra, nous constatons des erreurs et des contradictions, des manques et des renvois vers des pièces qui n'existent pas. Nous pensons que les différents services de l'Andra travaillent en silo sans se concerter réellement et produisent chacun des documents qui sont ensuite simplement compilés sans en vérifier la cohérence.

Or, après 20 ans d'expérience et avec 80 millions d'euros par an, il nous semble que ce manque de coordination est le signe d'un grave manque de sérieux de la part de l'Andra.

Est-ce parce qu'elle consacre bien trop de moyens à faire accepter son projet plutôt qu'à vraiment prouver sa faisabilité puisqu'elle sait que c'est scientifiquement impossible de le garantir sur autant de siècles ?

PROGRAMMES DE MESURES

IMPORTANT : Pour vous rendre compte facilement de l'ampleur des travaux et de leur emprise (**ligne SNCF, fouilles archéologiques, base-vie où les ouvriers seront installés, forages partout...**), nous vous conseillons vraiment de prendre le temps de consulter le document de l'Andra nommé « pièce DAE8 Éléments graphiques » : ainsi vous verrez le plan détaillé pour chaque commune concernée.

Vous pouvez le télécharger ici (le fichier est lourd, donc un peu long à télécharger) :

https://www.andra.fr/sites/default/files/2024-12/DAE8-Elements_graphiques.pdf

Vous trouverez seulement 2 cartes globales provenant de l'Andra en annexe de notre analyse pour un premier aperçu.

1) Programme ZBS fond

Concernant la caractérisation géologique, autrement dit les analyses des sous-sols, notamment autour de l'endroit même où les déchets commenceraient à être stockés (durant la phase pilote), il s'agit de réaliser :

13 forages en périphérie de la ZIOS (Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains) d'une profondeur de 345 à 715m avec pour objectif d'affiner et conforter le comportement hydrogéologique des différentes formations géologiques et en particulier la connaissance de la couche du callovo-oxfordien qui est un enjeu majeur pour Cigéo.

Ces mesures sont indispensables pour la conception du projet. Leurs résultats pourraient conduire à ne pas pouvoir réaliser Cigéo dans ce secteur.

Il paraît donc indispensable d'attendre ces résultats avant toute autorisation de création, et au minimum de proroger la durée d'instruction de la DAC autant que nécessaire.

2) Zone puits (Bois Lejuc actuellement)

Une campagne géotechnique et piézométrique serait réalisée sur toute la zone puits : 42 forages d'une profondeur de 30 à 100m pour étudier l'implantation des futurs ouvrages et bâtiments de cette zone.

Des pompages seront effectués dans ces forages (pompage de 10m³/h sur 12h par forage, soit 1680m³/an)

3) Liaison Inter-Sites (LIS)

La LIS qui est la voie reliera les deux zones (Puits et Descenderie), plus large qu'une autoroute 2 fois 3 voies en surface et où passera en souterrain la descenderie en elle-même (tunnel oblique souterrain) n'est toujours pas caractérisée à cette heure : 36 forages géotechniques d'une profondeur de 15 à 77m seraient réalisés. Les volumes pompés seront de 10m³/h sur 12h par forage soit 1560m³ par an.

4) Installation Terminale Embranchée (ITE)

Sur l'ITE, autrement dit la voie ferrée entre Gondrecourt et Saudron, 4 forages géotechniques seront réalisés d'une profondeur de 30m maximum.

5) Caractérisation des zones humides

Ces zones humides se situent au niveau de l'ITE, ainsi qu'à l'ouest de la zone descenderie : 9 piézomètres d'une profondeur de 4 à 7m à proximité de l'Orge et la Bureau (la profondeur annoncée n'est pas la même d'un document à l'autre).

Aucune explication n'est donnée sur le pourquoi ces zones humides et pas les autres. Les impacts sur ces zones ne sont pas explicités non plus.

6) Campagne de reconnaissance de la Formation des calcaires du Barrois

L'Andra exécute ici une recommandation de l'ex-IRSN : sur une large zone autour de Cigéo, seraient réalisés 71 forages d'une profondeur de quelques mètres à 200m, répartis sur 33 plateformes pour caractériser l'hydrosystème karstique des calcaires du Barrois, autrement dit les réseaux d'eau souterrains avec pour objectif de comprendre le fonctionnement hydrogéologique de cette grande zone.

Ces forages nécessiteront du pompage à raison de 10m³/h sur 12h par forage, soit 8550m³ pour les 71 forages.

7) Ligne SNCF

Pour caractériser l'état actuel du milieu autour et sur la voie ferrée de Gondrecourt à Nançois seront réalisées des investigations géotechniques par 348 forages et sondages dont entre autres :

90 sondage à la pelle (2,5 à 3m de profondeur), 70 sondages à la tarière (2,5m profondeur), 32 sondages pressiométriques (7 à 15 m de profondeur), 45 sondages carottés (7 à 15m de profondeur), 39 carottages sur ouvrage d'art et 72 piézomètres (4 à 7 m de profondeur), ainsi que 16 sondages supplémentaires ajoutés dans la pièce DAE12 Addendum. Les volumes pompés seront de quelques dizaines de m³.

Des mesures vibratoires seront également effectuées.

8) Déviation de la route RD69

41 forages et sondages seront nécessaires pour caractériser la zone d'implantation de la déviation.

ENJEUX AEP (Alimentation en Eau Potable)

De manière générale, de tels forages nécessitent pour la plupart des captages, l'avis d'un hydrogéologue agréé. Cela est déterminé dans l'arrêté préfectoral de DUP de chaque captage.

Nous produirons bientôt une analyse sur la question de l'eau potable mais nous pouvons dire, dès à présent, que l'Andra ne se cache pas que Cigéo impactera tellement les captages qu'il ne sera plus possible de les utiliser pour l'eau potable.

Toujours avec sa folie des grandeurs, elle compte donc interconnecter des réseaux d'eau dans un périmètre (a priori de 20km) et les amener dans un énorme château d'eau qui serait entre Bure et Mandres. Et elle est fière d'annoncer qu'il serait le plus haut de Meuse :

L'Andra croit-elle que notre territoire est un parc d'attraction avec son projet de champignon géant ? Nos ambitions pour notre territoire sont simples et plus modestes : garder notre propre ressource en eau potable et notre autonomie pour sa gestion !

1 - Captage de Bonnet

Il n'y a pas d'études qui ont été réalisées pour vérifier l'absence d'impact sur ce captage. L'emprise de la ZIOS va dans le périmètre de protection de ce captage. Des forages à grande profondeur dans le cadre du DR0 sont prévus à l'intérieur du périmètre de protection du captage de Bonnet. Les risques liés à ces forages qui vont recouper l'aquifère du forage de Bonnet n'ont pas été étudiés spécifiquement.

2 - Captage AEP de Rupt Aux Nonains - Syndicat des Eaux Sud Meuse

Son périmètre éloigné est dans toute la zone de Cigéo (ITE, zone descendrière et puits, forages). C'est un enjeu fort car le prélèvement actuel pour l'alimentation en eau potable est de 400 000 m³/an. Ce captage alimente 7000 habitants répartis sur 20 communes. Aujourd'hui, il n'y a pas d'étude spécifique pour vérifier l'impact sur cette ressource en eau. En raison de son côté karstique, il y a un risque très important, notamment le rejet des installations de la descendrière.

Il faudrait également un avis d'un hydrogéologue agréé pour vérifier qu'il n'y aura pas d'impact sur ce captage (malgré les demandes de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du Syndicat des Eaux Sud Meuse pages 186 et 196 du rapport de la commission d'enquête de la DUP.

Il y a un parallèle entre le périmètre éloigné de Rupt et tous les forages faits pour la reconnaissance des calcaires du Barrois qui vont caractériser les risques d'impact de Cigéo sur cette ressource : aujourd'hui on ne dispose d'aucune étude (à notre connaissance).

3 - Captages AEP SIAEP Echenay: source de Massonfosse et forage 1977

Ce captage est concerné par les caractérisations de l'ITE et des zones humides. L'Andra précise que "du fait de la nature des investigations géotechniques et hydrogéologiques effectuées dans ce périmètre de protection, l'avis de l'hydrogéologue est requis". Pourtant aucun avis d'hydrogéologue agréé ne figure dans le dossier DR0.

Par ailleurs, cette remarque est également valable pour la DAC, puisque l'ITE traverse le périmètre de protection des ces captages de part en part.

4 - Captage AEP Les Vieilles Forges de Givrauval

Celui-ci est concerné par la voie ferrée et nécessite aussi l'avis d'un hydrogéologue agréé. D'ailleurs, l'ANDRA précise: « les ouvrages des opérations DR0 ne sont pas destinés à l'AEP, ils sont donc soumis au champ d'application de l'arrêté. Dans ce cadre, des prescriptions spécifiques pourront être définies par l'hydrogéologue agréé ». Or aucune pièce du dossier DR0 (ni de la DAC) ne comporte l'avis de l'hydrogéologue agréé sur ce captage.

5 - Captage AEP de St Joire

Les forages sur le périmètre de ce captage nécessitent une demande d'autorisation préfectorale.

6 - Forages AEP de Ribeaucourt - SIAEP Vallée de l'Orge

Dans le cadre du DR0, l'ANDRA souhaite réaliser 3 forages à grande profondeur à la limite du périmètre de protection rapproché des forages de Ribeaucourt, la réalisation de ces forages à quelques mètres de la limite amont est considéré par l'ANDRA comme ne présentant aucun risque pour la ressource en eau. Or, dans le périmètre de protection rapprochée (donc à quelques mètres) sont interdits les forages. les risques sur ces forages n'ont absolument pas été étudié or ils recoupent l'aquifère de la ressource en eau potable de la commune.

7 - Captages de la source de Naillemont et du forage d'Horville

Les sondages de l'ITE se situent au sein du futur périmètre de protection, l'ITE traverse le bassin d'alimentation des ces captages, or encore une fois les risques liés au sondages de reconnaissance du DR0 et plus largement au projet global CIGEO n'ont pas été spécifiquement étudiés, seuls des remarques généralistes sont faites.

8 - Puits d'Houdelaincourt - Syndicat des eaux Sud Meuse

Les sondages de la ligne SNCF se situent au sein du futur périmètre de protection, la ligne SNCF traverse le bassin d'alimentation des ces captages. Or encore une fois les risques liés aux sondages de reconnaissance du DR0 et plus largement au projet global CIGEO n'ont pas été spécifiquement étudiés.

REMARQUES ET QUESTIONS À POSER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

(sur les registres en mairie ou ici en ligne : <https://www.registre-numerique.fr/dr0-cigeo>)

1 - De manière globale

- Au vu du contexte économique et géopolitique, il est loin d'être garanti que Cigéo pourra voir le jour, alors pourquoi opérer autant de travaux préparatoires qui vont inmanquablement impacter les sous-sols et nappes phréatiques ?
Ne serait-il pas plus raisonnable de prendre un moratoire sur Cigéo au vu des 20 ans de recherche qui ne sont pas concluantes et n'apportent aucune certitude ?
N'est-il pas temps d'engager les sommes prévues pour Cigéo dans la poursuite des recherches d'alternatives ?
- L'Andra compte-t-elle commencer envers et contre tout et s'adapter (si possible !) au fur et à mesure qu'elle va avancer ?
Certains dégâts seront pourtant irréversibles, comment compte-t-elle les réparer si Cigéo n'obtient pas son autorisation de création ?
- Ces travaux interviennent dans un processus plus global dont les résultats ne seront pas intégrés dans le dossier d'autorisation de création en cours d'instruction avant l'enquête publique le concernant en 2026. L'articulation de ces processus sont complexes et participent d'une information du public très lacunaire d'une part et très floue d'autre part.
Pourtant ce public est censé donner son avis sur un dossier de 12 000 pages en 4 semaines. Comment la commission peut-elle considérer que ce délai est suffisant, que la qualité et l'accessibilité de l'information sont satisfaisantes ?

2 - Concernant les forages

- Il n'y a aucun sondage géotechnique prévu dans le DR0 au niveau de la zone de descenderie. Pourtant les bâtiments de cette zone (EP1) seront en partie enterrés : quels seront leur profondeur et leur hauteur à partir du sol ?
- Pourquoi n'y a-t'il pas de sondages tout le long de la descenderie ?
- Pourquoi seraient réalisés des forages à -70m au niveau de la LIS qui est une "installation" de surface ?
- Pourquoi les forages du programme ZBS fond ne sont-ils pas réalisés dans la ZIOS même et non en périphérie ?
- Les résultats des sondages et investigations de la zone Puits sont fondamentaux pour la conception des fondations des bâtiments de cette installation. Comment autoriser un projet sans ces données ?

- Page 79 Pièce DAE1 DR0: « les résultats des mesures in situ et en labo sont des données d'entrée fondamentales pour la conception des fondations des bâtiments et des ouvrages souterrains en zone puits, en particulier les cinq puits envisagés dans le sud du bois Lejuc qui doivent atteindre les installations souterraines à 500 mètres de profondeur » :
Alors pourquoi ne pas avoir réalisé des forages profonds dans le cadre du DR0 dans la ZP à l'emplacement des 5 puits de ventilation de CIGEO ?
- Au minimum, les 4 plateformes de forages profonds (ZBS-Fond) devraient avoir été étudiés avant toute autorisation : nous demandons la prorogation de la DAC tant que ces 13 forages profonds n'ont pas été réalisés.
- L'Andra précise que le laboratoire a déjà "probablement" impacté la nappe phréatique de la couche de l'Oxfordien calcaire (p.67 de la pièce DAE1) : Le labo dispose de nombreux forages en son sein et par conséquent la possibilité d'effectuer des mesures piézométriques depuis une vingtaine d'années. Pourquoi alors écrit-elle "probablement" ?
L'Andra ne devrait-elle pas joindre ces données piézométriques à l'enquête publique ?
- Une grande partie de ces forages sont nécessaires du fait du choix d'une descenderie oblique au lieu d'une descenderie verticale : l'Autorité Environnementale elle-même confirme que c'est un choix politique plutôt que scientifique (cf. note de Bernard Laponche sur le sujet : <https://global-chance.org/L-ETRANGE-DESCENDERIE-DE-CIGEO>).
Pourquoi l'Andra persiste en ce sens alors que les coûts et les risques sont bien plus importants de faire un tunnel souterrain oblique sur 4,2km de long qui traverse donc différents aquifères et couches géologiques ?

3 - Concernant la géologie

- L'ex-IRSN affirme que ces campagnes DR0 ne permettront pas d'étudier les incertitudes concernant la présence de failles à l'aplomb du quartier des HA. Seule des lignes sismiques sont prévues depuis les 4 plateformes des forages profonds en pourtour de la ZIOS vers la ZIOS elle-même, dont deux vont jusqu'au quartier HA, mais ne le traversent pas de part en part.
Comment avoir la certitude que des failles n'existent pas sous ce quartier qui représente le plus dangereux et toxique des quartiers de Cigéo ?
- Si des campagnes de reconnaissance géophysique ont eu lieu, est-il possible que ces données soient rendus publiques ?
- Existe-t-il bien une ressource stratégique à enjeu fort dans les calcaires du Barrois identifiée par les pouvoirs publics.
Si oui, pourquoi l'Andra considère que, dans ce secteur, elle n'est pas stratégique ?

- Pourquoi réaliser des forages seulement en périphérie de la ZIOS ? L'Andra a répondu qu'elle voulait éviter de perturber la roche d'accueil. C'est étonnant car il faudra bien forer dans ces roches dans tous les cas pour Cigéo. Mais il semble que cela soit surtout pour ne pas découvrir des failles et/ou des cavités karstiques encore non-identifiées et qui pourraient apporter des arrivées d'eau importantes.

L'Andra veut-elle éviter ainsi qu'il soit découvert que le stockage est impossible ?

L'Andra peut-elle publier les profils géophysiques (sismiques) déjà réalisés sur la ZIOS afin de pouvoir constater la présence éventuelle de failles ?

- Concernant le pendage des couches, l'ANDRA pourrait elle publier les coupes géologiques effectuées dans la ZIOS jusqu'à une profondeur de 700m (jusqu'au COX et plus) et les plans 3D des installations souterraines, avec le pendage des couches géologiques respectées (contrairement aux documents publics présentés jusqu'à ce jour) ?
- Comment l'Andra compte-t-elle informer des impacts sur les eaux souterraines par la suite ?
- Pourquoi n'y a-t'il pas de forages au niveau des couches géologiques du dogger et du permien afin de caractériser la ressource géothermique ? Cigéo risque de neutraliser cette ressource stratégique pour produire de l'électricité. De plus, le guide de sûreté de l'ASN disait qu'il ne fallait pas hypothéquer une ressource géothermique utile pour l'avenir et il n'en a pas été tenu compte.
- Concernant la ressource géothermique du permien qui avait été mise en avant par le cabinet d'études indépendant Geowatt, il n'y a finalement pas eu de suite alors que la conclusion de Geowatt était que, si ce type de ressource existait en Suisse, elle serait identifiée d'intérêt stratégique.

L'Andra a-t-elle l'intention d'ignorer et de nuire à cette ressource qui pourrait pourtant être stratégique pour le développement et l'autonomie de notre territoire ?

4 - Concernant les zones humides

- Comment se fait-il qu'après autant d'années d'études et de millions d'euros dépensés, la caractérisation des zones humides dans ce secteur ait lieu seulement maintenant ?
- Pourquoi un seul secteur de zones humides est-il caractérisé dans le cadre du DR0, alors même que d'autres avaient été identifiées dans la DUP ?
- Quels seront les impacts sur le cours des rivières de la Bureau et de l'Orge, ainsi que sur leur flore, leur faune, y compris par les nuisances sonores ?

5 - Concernant la voie ferrée

- L'Andra mène des études qui vont servir pour la ligne SNCF réseau et au Conseil Départemental pour la déviation de la RD69 alors qu'elle n'est pas le pétitionnaire de ces dossiers-là : existe-t-il des conventions entre ces différents acteurs et l'Andra ?
Si oui, par soucis de transparence, pourquoi ne sont-elles pas rendues publiques ?
- Vu les constructions récentes et les habitations historiques au plus près de la ligne, l'Andra a-t-elle l'intention d'exproprier autour de la ligne SNCF comme elle l'a fait tout le long de l'ITE ?

6 - Concernant les captages AEP

- Les enjeux sur la ressource en eau potable ne sont pas négligeables et ne peuvent être qualifiés de faible sans l'avis d'un hydrogéologue agréé, indépendant pour chaque captage ; avis qui devraient faire partie des pièces du DR0 au moment de l'enquête publique : Où sont consultables ces avis ?

7 - Concernant les nuisances sonores et celles liées au transport

- L'Andra prétend que ces travaux auront un impact sonore faible en se basant sur les normes hautes de l'OMS. Mais comparativement à la quiétude de notre vie rurale actuelle, il est évident que ces travaux seront bruyants et vont perturber notre santé, ainsi que celles nos bêtes.
Ils vont nécessiter également de nombreux transports routiers qui vont augmenter le trafic dans nos villages.
L'Andra espère-t-elle ainsi favoriser le départ de nos administrés prenant conscience que ce n'est que le début de Cigéo ?
- L'Andra répond souvent à cette inquiétude sur les passages de camions en proposant des déviations : compte-t-elle consommer encore beaucoup de terres agricoles pour ces déviations de Cigéo, de carrières, etc ?
Et compte-t-elle enfermer nos villages et nos fermes au milieu de ces déviations, échangeurs et voie ferrée ?

8 - Concernant l'archéologie

- L'exemple de Nasium est un bel exemple de richesses archéologiques, pédagogiques et touristiques de notre secteur :
l'Andra a-t-elle conscience qu'elle va détruire ce potentiel pour le développement de notre territoire, notamment sur la zone descendrière avec cette enceinte du néolithique qui pourrait devenir un site tel que Nasium, plutôt qu'un entreposage continu de déchets hautement radioactifs ?

- Il existe une voie romaine de Grand à Nasium, deux villes gallo-romaines importantes de la Lorraine, le long du bois Lejuc. La voie romaine fait partie du patrimoine archéologique du secteur. Et il y a possiblement des sites archéologiques dans le Bois Lejuc.

Pourquoi n'est-il pas question des fouilles dans le Bois Lejuc alors que des forages vont y avoir lieu ?

Ces forages n'auront-ils pas un impact sur le potentiel archéologique de cette zone ?

- Lors des travaux, toute nouvelle découverte devant être signalée, comment être assuré qu'elles le seront ?

Des observateurs archéologues, indépendants, seront-ils présents sur les autres chantiers du DR0 ?

- Pourquoi ne pas donner accès aux données d'analyse du LiDAR réalisé au cours de l'hiver 2009-2010 sur une surface de 230 km² ?

Non seulement ces données sont indispensables à la bonne information du public, mais permettraient également à la population de se rendre compte de la richesse archéologique du secteur.

- Les rapports des diagnostics effectués par l'Inrap sont des documents publics. Pourquoi ne sont-ils pas mis en annexes du dossier ? (Institut national de recherches archéologiques préventives)

- Pourquoi les arrêtés de prescription de fouilles ne sont pas joints au dossier également ?

- En 2023, le Groupe de suivi de chantier a attiré l'attention de l'Andra sur les points suivants, pour les travaux liés à l'archéologie préventive :

- la circulation des engins dans la zone et l'augmentation des trafics ;
- l'incidence des travaux sur les chemins ruraux (notamment sur l'usage d'un chemin faisant la liaison entre les communes de Saudron et Gillaumé) ;
- l'incidence de travaux sur la faune (notamment sur les habitudes de circulation du gibier) ;
- la gestion des poussières ;
- la gestion éventuelle de pollution.

Face à ces nuisances, le groupe a fait ensuite des recommandations. Or, il est noté dans le dossier "Ces recommandations pourront, le cas échéant, être intégrées dans les futurs cahiers des charges des entreprises qui auront la charge de ces travaux. » Ces propositions seront-elles appliquées au bon vouloir des rédacteurs des cahiers des charges des chantiers ?

9 - Concernant l'impact sécuritaire sur la liberté de circuler et sur le paysage

- Quels seront les dispositifs de sécurisation déployés pour chaque chantier ?
- Doit-on s'attendre à davantage de zone militarisée par du grillage et des vigiles ?
- Doit-on s'attendre à encore plus de présence et surveillances policières déjà oppressantes pour nos administrés ?

ANNEXE : CARTES GLOBALES DES TRAVAUX DR0 (provenant du dossier de l'Andra)

2.1 Localisation générale des travaux

2.1.1 Localisation générale des travaux au 1/190 000^e et zooms au 50 000^e et 25 000^e (si impression en A3)

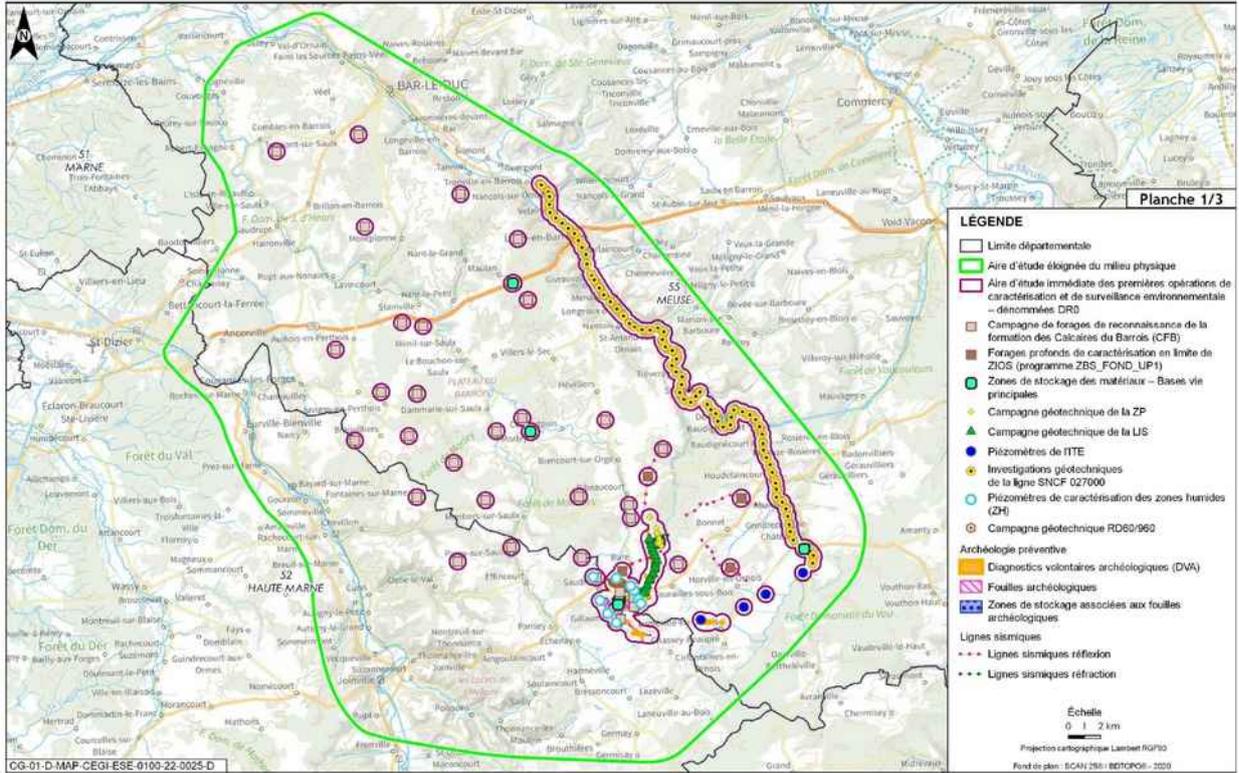


Figure 2-1 Carte de localisation générale planche 1 sur 3

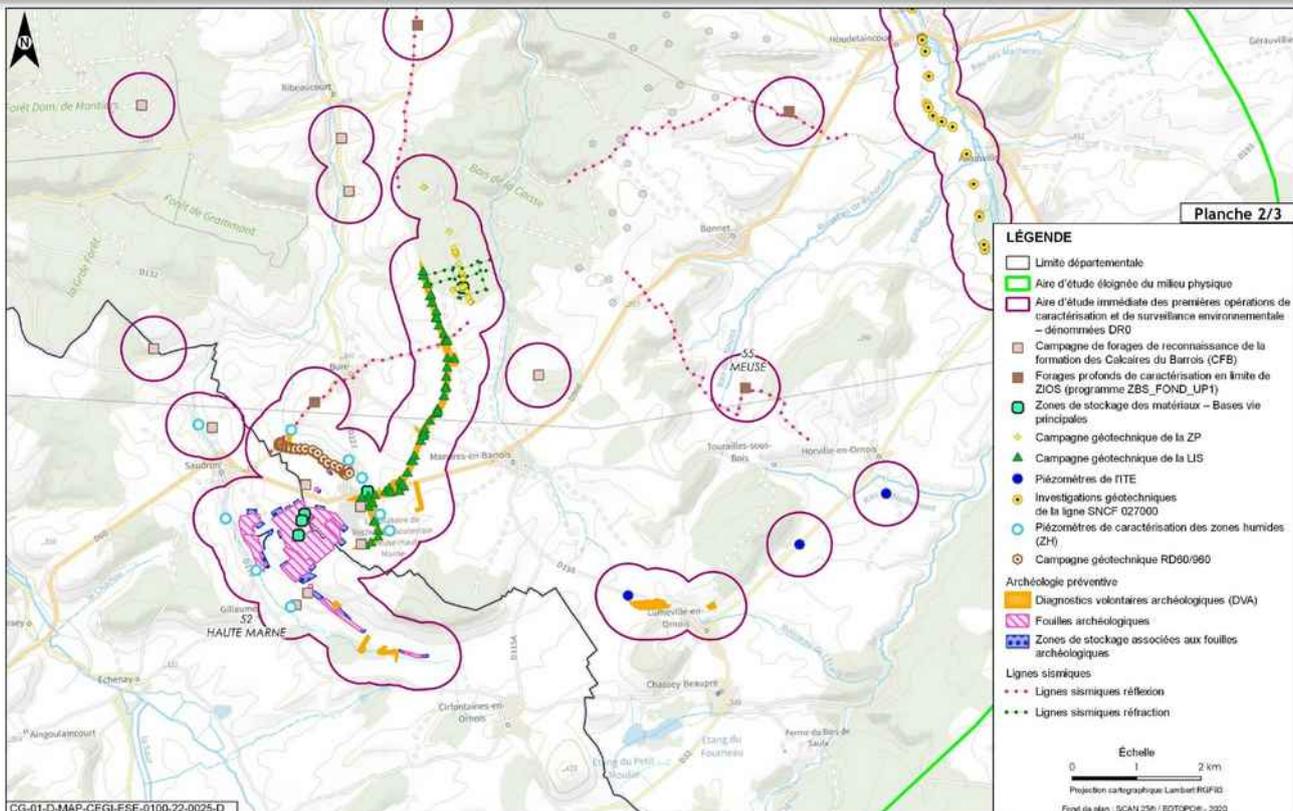


Figure 2-2 Carte de localisation planche 2 sur 3